



1 Rue Gabriel Péri 93270 SEVRAN
Tél : 01.49.36.86.95// Email : sevrancf@live.fr

BROCANTE DU DIMANCHE 29 MAI 2016

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TEL PORTABLE : ____/____/____/____/____/

ADRESSE MAIL : _____

(Pour vous informer de la prochaine brocante)

Je soussigné(e) Mme Mr _____ atteste vouloir exposer lors de la brocante que le SEVRAN FC organise le Dimanche 29 MAI 2016 sur le parking du marché.
J'ai pris connaissance du règlement intérieur (au verso), et m'engage à le respecter sous peine d'être exclu avant, pendant ou après celle-ci, sans remboursement des frais engagés.

TARIF :

20 € les 2 mètres

38 € les 4 mètres

12 € le mètre pour toute réservation faite sur place (si places disponible)

Je souhaiterais disposer de : 2 mètres 4 mètres 6 mètres 8 mètres 10 mètres mètres

* Location de table 5€ l'une (environ 2 mètres/ 1 metres- dans la limite des stocks disponible) Nombre souhaité :

Je règle la somme : _____ EN ESPECE EN CHEQUE

N° : _____ BANQUE : _____, celui-ci sera encaissé dès réception

Tout règlement et frais engagés sont définitifs, aucun remboursement ne sera accordé.

Pièces à joindre:

- Le Règlement de votre emplacement (Espèces ou Chèque libellé à l'ordre du SEVRAN FOOTBALL CLUB)
- 1 Chèque (ou espèce) de caution de 10 € (emplacement propre) qui vous sera rendu le soir de la brocante
- La photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou permis de conduire ou passeport
- 1 enveloppe timbrée pour le retour de votre caution si vous ne la récupérez pas le jour de la brocante

Liste des objets exposés (cocher les cases des objets à vendre)

Livres		Vélo	
Cd/dvd/disques/cassette		Cassette vidéo	
Bibelots		Meubles	
Vêtements/chaussures		Télé	
Vaisselle		Accessoire téléphone/voiture	
Bijoux		Jeux vidéo	
Matériel informatique/vidéo		Electroménager	
Outils divers		Puériculture (biberon...)	

Fait à _____ le _____

Signature,

 **Règlement intérieur à signer au verso**

REGLEMENT BROCANTE DU 29/05/2016

- 1) La manifestation est ouverte aux exposants de **06h00 à 18h00**.
- 2) La manifestation est ouverte aux visiteurs de **08h00 à 18h00**.
- 3) L'entrée des véhicules et l'accueil des exposants se fera uniquement de **06h00 à 8h00** et sur présentation du justificatif de paiement (**un justificatif permet l'entrée d'un seul véhicule**). Pendant l'installation du stand, les exposants doivent **faciliter le passage** décharge rapide du véhicule pour les stationnements hors emplacements).

Après cet horaire **aucun véhicule ne sera admis à rentrer** sur le site et les exposants devront **vider leur véhicule à la main jusqu'à leur emplacement**, sans gêner en aucun cas la circulation.

AUCUN VEHICULE NE SERA AUTORISE A STATIONNER SUR SON STAND.

L'entrée des véhicules supérieurs 3.5 tonnes type « camionnette », ou d'une **hauteur supérieure à 2.5 mètres** est **INTERDITE**.

- 4) Tous les objets mis sur les emplacements demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations et divergences dans la vente entre exposants et acheteurs. Les exposants s'engagent à se conformer aux circulaires ministérielles et préfectorales en vigueur, notamment en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc....)
- 5) Les exposants sont tenus de respecter l'emplacement qui leur est attribué sans empiéter sur celui d'à côté ou sur l'allée réglementaire pour les pompiers. Leur justificatif de paiement doit être toujours visible. Les parasols doivent être arrimés correctement (résistance au vent). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
- 6) **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE AVANT, PENDANT ET APRES LA BROCANTE.**
- 7) La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne le respectant pas sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- 8) **En cas de litige, seul Mr BOUSSABOUN Brahim, organisateur et responsable de la manifestation peut intervenir.**

NOUS RAPPELONS QUE LES AUTORITES DE POLICE FONT REGULIEREMENT DES CONTROLES SUR LES VENTES EN DEBALLAGES ET QU' IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE VENDRE DU MATERIEL VOLE, DES ANIMAUX ET DE LA NOURRITURE.

Signature de l'exposant :

(Précéder de la mention « Lu et Approuvé »)